

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC PONTIAC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**Procès-verbal – mercredi le 2 avril 2025**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 2 AVRIL 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME CHRISTINE FRANCOEUR, MAIRE**

Sont présents, mesdames les conseillères Debbie Laporte, Lise A. Romain, messieurs les conseillers Gaétan Graveline, Dave Hérault et

Est aussi présent le secrétaire d'assemblée : le directeur général / greffier-trésorier par intérim Pierre Vaillancourt.

Sont absent : Nathalie Denault, Philippe Ouellet

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est \_\_\_\_h\_\_.

**Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Ordre du jour
- 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2025
- 1.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2025
- 1.5 Période de questions
- 1.6 Exemption de taxation pour les terrains non développables

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Programme de détection du Radon

**3. TRANSPORT**

- 3.1

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Dépôt du Rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Adoption du projet de lotissement conforme à la réglementation municipale numéro 2004-203 pour les lots 6 677 860, 6 677 861, 6 677 862 et 6 677 863

**8. FINANCES**

- 8.1 Adoption des prélèvements bancaire, du registre des chèques et de la liste des comptes fournisseurs
- 8.2 Dépenses du directeur général

**9. DEMANDES A LA MUNICIPALITÉ**

**10. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**11. INFORMATION MRC PONTIAC**

**12. CORRESPONDANCE**

**13. SUIVI DE DOSSIERS**

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

2025-04-40

1.2

**ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**ATTENDU QUE** si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

**ATTENDU QUE** la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

**QUE** le conseil ajoute à l'ordre du jour le(s) point(s) suivant :

**1.7 MANDAT IMMATRICULATION AUPRÈS DE LA SAAQ**

**ADOPTÉE**

2025-04-41  
1.3

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 Mars 2025**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2025 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Dave Hérault  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2025 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2025-04-42  
1.4

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 Mars 2025**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2025 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2025 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

1.5

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-04-43  
1.6

---

**EXEMPTION DE TAXATION POUR LES TERRAINS NON DÉVELOPPABLES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** certains terrains vagues non desservis sont situés dans des zones protégées ou sont soumis à des contraintes environnementales empêchant leur développement ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces terrains ne peuvent pas être mis en valeur dans un avenir prévisible ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Graveline et résolu :

**QUE** les terrains non développables soient exemptés de toute taxation additionnelle applicable aux terrains vagues non desservis ;

**QUE** cette exemption soit appliquée à compter de l'exercice financier 2025 ;

**QUE** la liste des terrains admissibles à cette exemption soit revue annuellement pour en assurer la conformité.

**ADOPTÉE**

2025-04-44  
1.7

---

## MANDAT IMMATRICULATION AUPRÈS DE LA SAAQ

---

**Attendu que** la municipalité du Village de Fort-Coulonge a acquis un Camion Autopompe-Citerne Battelshield qui doit être immatriculé auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;

**Attendu que** M. Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la municipalité, a été désigné par le conseil municipal pour gérer les affaires administratives et opérationnelles de la municipalité ;

**Il est proposé** par Debbie Laporte et résolu :

**QUE** le directeur général par intérim, M. Pierre Vaillancourt, soit et il est par la présente autorisé à procéder à l'immatriculation du Camion Autopompe-Citerne Battelshield auprès de la SAAQ, et ce, pour le compte de la municipalité du Village de Fort-Coulonge ;

**Il est également résolu que** M. Pierre Vaillancourt soit habilité à signer tous les documents nécessaires à cette immatriculation, y compris mais sans s'y limiter, les formulaires d'immatriculation, les déclarations, et tous autres documents relatifs à cette procédure, et ce, en conformité avec les exigences de la SAAQ

**ADOPTÉE**

---

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

2024-04-45  
2.1

---

### PROGRAMME DE DETECTION DU RADON

---

**CONSIDÉRANT QUE** Santé Canada recommande de réaliser un test pour détecter les niveaux de radon dans les habitations ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a acquis deux appareils destinés à cet effet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Graveline et résolu que :

**QUE** Le Conseil autorise le prêt de ces appareils afin de permettre aux citoyens de la municipalité du Village de Fort-Coulonge de réaliser des tests de radon dans leurs résidences ;

**QU'**un dépôt de cinquante dollars (50,00 \$) soit exigé au moment de l'emprunt de l'appareil, et que ce dépôt soit remboursé à la restitution de l'appareil en bon état.

**ADOPTÉE**

---

## 3. TRANSPORT

---

---

## 4. HYGIÈNE DU MILIEU

---

2025-04-46  
4.1

---

### DÉPÔT DU RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

---

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable a été déposé au bureau municipal par Claude Vallière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise A. Romain et résolu que :

**LE CONSEIL** accepte le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

## 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

---

---

## 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

---

---

## 7. LOISIRS ET CULTURE

---

2025-04-47  
7.1

---

### ADOPTION DU PROJET DE LOTISSEMENT CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE NUMÉRO 2004-203 POUR LES LOTS 6 677 860, 6 677 861, 6 677 862 ET 6 677 863

---

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une demande de projet de lotissement pour les lots 6 677 860, 6 677 861, 6 677 862 et 6 677 863, située sur le territoire de la municipalité du Village de Fort-Coulonge ;

**ATTENDU** que le projet de lotissement proposé a été examiné par le service de l'urbanisme et est jugé conforme aux dispositions de la réglementation municipale numéro 2004-203 relative aux lotissements ;

**ATTENDU** que les différentes exigences légales et techniques ont été respectées, y compris les normes d'aménagement, d'infrastructures et de sécurité, et que le projet ne contrevient à aucune autre réglementation applicable ;

Il est proposé par Dave Hérault et résolu :

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de lotissement concernant les lots 6 677 860, 6 677 861, 6 677 862 et 6 677 863, tel que présenté et conforme à la réglementation municipale numéro 2004-203, et autorise l'officier désigné à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**ADOPTÉE**

---

## **8. FINANCES**

---

2025-04-48  
8.1

---

### **ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**ATTENDU QUE** les comptes du mois de mars ont été vérifiés par Debbie Laporte et Dave Hérault

**QU'**il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu

**QUE** le conseil adopte, tel que présentée, les listes suivantes pour le mois de mars 2025, totalisant les montants suivants :

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE**, totalisant un montant de 7 062,82 \$

**REGISTRE DES CHÈQUES**, totalisant un montant de 96 956,21 \$.

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**, totalisant un montant de 53 628,10 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

**POUR UN GRAND TOTAL** de 150 584,31 \$ excluant les prélèvements bancaires.

**ADOPTÉE**

2025-04-49  
8.2

---

### **DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)**

---

#### ***Certificat de disponibilité des crédits***

**Je**, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Greffier-trésorier et directeur général par intérim**

---

9.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

2025-04-50  
10.

---

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Debbie Laporte  
Et résolu

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est

19h21.

Président

Secrétaire



---

Christine Francoeur,  
Maire

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Greffier-Trésorier par intérim

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».